



CC de Petite Camargue (Siren : 243000593)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Vauvert
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/11/2001
Date d'effet	20/11/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Paul FRANC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	BP10
Numéro et libellé dans la voie	IMMEUBLE LE VAUVERT
Distribution spéciale	145, avenue de la Condamine
Code postal - Ville	30600 VAUVERT
Téléphone	04 66 51 19 20
Fax	04 66 51 19 30
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	25 293
-----------------------------	--------

Densité moyenne 123,47

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aimargues (213000060)	4 903
30	Aubord (213000201)	2 445
30	Beauvoisin (213000334)	4 120
30	Le Cailar (213000599)	2 392
30	Vauvert (213003411)	11 433

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non collectif à l'issue des arrêtés municipaux de zonage.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte (collective sélective, gestion et création des déchèteries).</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement (incinération, valorisation).</i>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Sont considérés comme d'intérêt communautaire les zones d'activités économiques existantes, ainsi que celles à créer.</i> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire <i>Sont considérés comme d'intérêt communautaire : - le port de plaisance de Gallician, ainsi que les ports ou haltes nautiques à créer.</i> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Celles-ci recouvrant : - les "points emploi" existants ou à créer ; - le service d'accueil des entreprises et les actions de communication autour de l'activité économique ; - la promotion des activités touristiques, ainsi que l'office du tourisme existant et ceux qui pourraient être créés et les actions suivantes, dans la mesure où elles apportent une valeur ajoutée en terme de développement touristique et sont organisées dans le cadre de procédures concertées (plans, schémas...) à l'échelon du pays, du département ou de la région ; - le développement du tourisme fluvial et une politique d'accompagnement incluant l'aménagement des pistes cyclables et des sentiers de randonnée le long de la voie fluviale (en intégrant l'accès des personnes en situation de handicap) ; - Les politiques d'insertion par l'économie (à l'exception de la gestion des chantiers d'insertion) et la formation professionnelle ; - La participation à la Mission Locale Jeune.</i>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>Est d'intérêt communautaire la gestion de l'école intercommunale de musique de petite Camargue et projet de construction d'une nouvelle école de musique.</i>

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs <i>Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants : piscines et parcours de santé à créer.</i>
- Activités péri-scolaires <i>Gestion de la restauration scolaire laquelle concerne : - le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ; - l'entretien des réfectoires ; - l'équipement en matériel et mobilier ; - les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas où à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ; - la fourniture et la livraison des repas ; - le service de table ; - la surveillance des enfants, aspect éducatif inclus. Cette compétence s'exerce à l'exclusion : - de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ; - de l'aménagement de nouveaux locaux (locaux neufs ou réfections).</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions lorsqu'elles exercent une action sur l'ensemble des communes membres.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale permettant d'harmoniser les plans locaux d'urbanisme.</i>
- Schéma de secteur <i>Mise en place d'un schéma de secteur permettant d'harmoniser les plans locaux d'urbanisme.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>ZAC d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire concerne exclusivement les ZAC d'activités à créer.</i>
- Organisation des transports non urbains <i>Elaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries existantes ou à créer qui relient les communes de la communauté entre elles. Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries existantes ou à créer qui relient les zones d'activités au réseau routier départemental ou national.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>L'aide aux actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de promotion du patrimoine bâti public dans le cadre de programmes thématiques.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et politiques de subventions aux propriétaires d'immeubles en matière d'amélioration de l'habitat (réfection de façades et construction de garages, notamment).</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Participation à la politique de développement durable menée par le pays Vidourle Camargue.</i>
- Autres <i>L'aménagement, la gestion et la valorisation des sentiers de randonnée. - Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG). - Application des droits des sols : instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire et autorisations spéciales prévues par le code de l'urbanisme, la délivrance de ces documents demeurant du ressort des maires des communes membres. - Réflexion en vue de l'élaboration d'un contrat local de sécurité à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées. - Gestion et développement de la maison de justice et du droit. - Equipement strictement lié à la police municipale intercommunale. - Création et gestion des aires de stationnement pour les gens du voyage. - Mise en place et gestion du centre local d'information et de coordination (CLIC) pour l'élaboration des plans d'aide de l'allocation personnalisée d'autonomie. - Equipements ou services sociaux ou médicaux, à créer. - Définition d'une politique du paysage, facilitation des remembrements, gestion des friches agricoles, actions d'accompagnement des contrats territoriaux d'exploitation.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SM du Pays Vidourle-Camargue (200000271)	SM ouvert	102 419
30	SM du Schéma de Cohérence Territoriale Sud du Gard (253003297)	SM fermé	381 694
30	SITOM de la Région Sud Gard (253002950)	SM fermé	298 764

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)